

II. — LIBYE

L'économie libyenne n'a pas manqué tout le long de l'année 1974, de subir les contrecoups de la récession mondiale. Mais elle les a subi d'une manière contradictoire. Face au recul brutal de l'activité économique, et par conséquent, de la demande d'énergie, dans les principaux pays capitalistes occidentaux, l'offre pétrolière s'est considérablement contractée, en même temps que le niveau des prix de marché du baril exporté. Toutefois les revenus financiers ont encore réalisé cette année un nouveau bond en avant, en raison d'une part des augmentations des prix moyens intervenus à la suite des décisions prises par l'OPEP à la fin de l'année 1973, et d'autre part des restructurations du régime d'exploitation accordé aux monopoles étrangers. Dans ce dernier domaine, on peut affirmer que l'année 1974 marque à jamais la fin, en Libye, de l'ancien régime de la concession, et son remplacement par le régime contractuel de l'association et de la participation. Le contrôle de l'Etat libyen s'étend désormais à l'ensemble de l'activité des hydrocarbures.

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉCONOMIE PÉTROLIÈRE ET LA RÉCESSION MONDIALE

CHAPITRE I. — LA PRODUCTION PÉTROLIÈRE

Section I. — *Evolution globale de la production.*

La tendance à la baisse de la production pétrolière, qui s'est instaurée depuis 1971, s'est fortement accentuée durant l'année 1974.

Années	en M.T.	% $\frac{\text{une année}}{\text{l'autre}}$	Indice (base 100 : 1970)
1972	106		66
1973	104	— 2,0	65
1974	77	— 26,4	48

Le taux de diminution enregistré cette année (— 26,4 %) a atteint un niveau sans précédent dans l'histoire pétrolière de la Libye. Et aucun autre pays producteur n'a connu de chute aussi brutale. Parmi les grands « déten-

teurs » de pétrole, affectés par la baisse, citons par ordre décroissant et venant loin derrière la Libye : le Koweït (—19,0 %), Le Venezuela (—11,1 %), Le Qatar (—10,2 %), Les Etats-Unis (—3,8 %).

L'Irak et l'Algérie ont vu leur production diminuer respectivement de —4,4 % et —4,2 %. Les autres producteurs importants ont en revanche, connu une progression : l'Iran (+2,4 %), l'U.R.S.S. (+7 %); le Nigeria (+10,6 %) et l'Arabie Séoudite (+13,0 %) battant le taux record dans ce domaine.

A la suite de cette chute, la Libye passe désormais au 9^e rang, venant loin derrière les Etats-Unis (495 M.t.), l'U.R.S.S. (547 M.t.), l'Arabie Séoudite (412 M.t.), l'Iran (301 M.t.), le Venezuela (156 M.t.), le Koweït (112 M.t.), et l'Irak (95 M.t.). Elle ne conserve plus son avance que sur Abou Dhabi (68 M.t.), et l'Algérie (49 M.t.). De ce fait la part de la production libyenne n'atteint plus cette année que 2,7 % de la production mondiale (contre 4 % en 1973), 8 % de la production du monde arabe (contre 11 % en 1973), et 28,5 % de la production africaine (contre 37 % en 1973).

En plus de la politique délibérée du Nouveau Régime, prônée depuis 1971, et visant à la conservation de ces réserves (rappelons que les réserves libyennes représentant environ 4,5 % des réserves mondiales), la chute brutale enregistrée durant l'année écoulée semble essentiellement liée à un ralentissement des achats de brut par les grands pays européens en proie à la récession économique. C'est ce que nous vérifierons plus loin. Auparavant voyons si cette réduction globale de la production pétrolière a affecté chacune des Sociétés établies en Libye.

Section 2. — Evolution de la production des différentes sociétés.

La chute brutale de la production globale a touché chacune des Sociétés pétrolières selon des taux variables.

Production de pétrole brut par société
(en milliers de barils)

	1972	1973	1974	% $\frac{1974}{1973}$
Esso	133 083	113 596	77 195	— 32,0
Oasis	291 629	281 588	255 534	— 9,2
Occidental	155 013	129 041	117 299	— 9,1
A.G/Hunt	77 791	86 086	49 642	— 42,3
Mobil/Gelsenberg	59 693	52 612	38 086	— 27,6
Amoseas	85 118	70 059	26 882	— 61,6
Autres Cies ⁽¹⁾	11 174	60 872	44 689	— 26,6

(1) Essentiellement la N.O.C., Société Nationale Libyenne.

Source : Calculs effectués d'après les données fournies par *Economic Bulletin*, Central Bank of Libya, Jan-March, 1975 : table n° 39.

1) La production du groupe *Amoseas* a subi, cette année, la plus forte baisse (— 61,6 %), par rapport au niveau atteint en 1973. Sa part dans la production d'ensemble a, en conséquence, également diminué passant de 9 % en 1973 à 4,4 % en 1974. Rappelons que ce groupe originairement issu conjointement de la *Texaco* et de la *California Standard*, a vu ses intérêts passer sous le contrôle intégral de l'Etat libyen depuis le 11 février 1974 (cf. notre chronique in *A.A.N.*, 1973, p. 562).

2) *A.G./Hunt* a vu son niveau de production subir la réduction la plus sensible après celle d'*Amoseas*. Le taux de réduction enregistré en 1974 s'établit à — 42,3 % par rapport au niveau de l'année précédente. Cette société ne représente toutefois que 8 % de la production pétrolière libyenne.

3) Le groupe *Esso* (*Esso Standard*, et *Esso Sirte*), qui n'intervient que pour une fraction de 12,6 % du total de la production, a connu de son côté une baisse importante en 1974 : — 32 %. Rappelons qu'*Esso Standard* exploite 6 gisements dans les zones I et II, dont le plus riche, le gisement *Nasser* a produit à lui seul plus de 85 % du brut extrait par cette société. *Esso Sirte* ne détient, quant à lui, qu'un seul gisement, celui de *Raguba*, mais dont les potentialités sont élevées (20 M. barils en 1974).

4) Le volume de brut extrait durant l'année écoulée par *Mobil/Gelsenberg* a accusé également une forte baisse (— 27,6 %). Sa part dans l'ensemble de la production, qui s'établit à 6,2 %, demeure cependant inchangée. De sorte que ce groupe vient au 5^e rang, loin derrière *Oasis*, *Occidental*, *Esso*, *AG/Hunt* et *Amoseas*. Rappelons que *Mobil* extrait la quasi totalité de son brut du gisement de *Amal* (35 M. barils).

5) *Occidental* enregistre cette année une amputation de 9 % seulement de son niveau de production. Rappelons que pour l'année 1973, le taux de la baisse s'est fixé à — 21,5 %. *Occidental* demeure le second gros producteur libyen et contribue pour 19,5 % dans l'ensemble de la production pétrolière, grâce à l'exploitation de trois des meilleurs gisements : *Intsar D* (61 M. barils), *Intsar A.G.* (43 M. barils) et *Augila Nafoora* (13,5 M. barils).

6) Le groupe *Oasis*, qui vient toujours en tête du peloton, voit sa part relative progresser dans le total (42 % en 1974 contre 35 % en 1973), bien que ses activités d'extraction aient également été affectées par la diminution d'ensemble, mais beaucoup moins lourdement que les autres sociétés (— 9 %). C'est que ce groupe, rappelons-le, exploite sept gisements dont la plupart comptent parmi les riches des champs libyens : *Gialo* avec 73 M. barils a assuré cette année la plus grosse part de la production totale; viennent ensuite *Défa* (47 M. barils), *Waha* (28 M. barils), *Bahy* (25 M. barils), *Samah* (14 M. barils), etc.

On peut conclure que la chute brutale de l'ensemble de la production pétrolière en Libye a très nettement affecté en priorité les sociétés de moindre capacité : *Amoseas*, *A.G. Hunt*, *Esso*, *Mobil* toutes filiales, cependant, des monopoles internationaux. Par contrecoup, la position des deux « indépendants », *Oasis* et *Occidental*, beaucoup moins touchés, s'est trouvée de ce fait très sensiblement renforcée au sein du marché libyen.

CHAPITRE II. — LES RAPPORTS ENTRE L'ÉTAT ET LES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

Contrastant avec l'année précédente, l'année 1974 a été relativement calme. Aucun conflit majeur n'est venu tendre les rapports entre l'Etat et les Sociétés étrangères.

La politique de prise de contrôle de la production pétrolière, qui a été déjà renforcée durant l'année 1973, s'est poursuivie durant l'année 1974. Les conditions de la maîtrise de la fixation des prix par l'Etat se sont trouvées, de ce fait, amplement améliorées.

Section I. — *La progression de la prise de contrôle et les nationalisations.*

On se rappelle qu'au terme de l'année 1973, marquée par une succession de conflits, d'accords et de nationalisations, l'Etat libyen est parvenu à détenir une part majoritaire dans les intérêts de chacune des sociétés étrangères, sans exception (cf. notre Chronique in *A.A.N.*, 1973, p. 567), et qu'il s'est donné pour objectif de porter sa part à plus de 60 % dans la production pétrolière à partir de 1974.

La stratégie visant à l'instauration progressive de la souveraineté de l'Etat sur les richesses du sous-sol s'est affirmée durant l'année écoulée par la signature d'une série d'accords d'association et de partage de la production entre la N.O.C. et la plupart des grandes sociétés étrangères. Dès le mois de février, la barre des 60 % dans la production pétrolière fut atteinte à la suite des nationalisations d'*Aroseas* et de la *Libyan American Oil Company*, intervenues par décret publié le 11 du mois.

L'Etat libyen, qui avait déjà acquis 51 % des intérêts de chacun des deux groupes au 1^{er} septembre 1973, contrôle désormais la totalité des intérêts, et donc de la production, des deux sociétés américaines (soit 124 000 b/j) dont la prise en charge a été confiée à une société libyenne, *Oum Jawabi*, nouvellement créée.

Parallèlement à la poursuite de la politique de nationalisation, la politique de l'association s'est concrétisée, pour la première fois dans l'histoire du nouveau régime, par la signature d'un important accord avec l'un des deux gros « indépendants », *Occidental*. Cet accord, qui est intervenu le 7 février (cf. *P.G.A.* : 118, 16/2/1974 : p. 8) et valable pour une période de 35 ans, réserve la part du lion à la N.O.C., soit 81 % des découvertes d'hydrocarbures qui interviendraient après les prospections qui seront entreprises dans les régions du bassin de Syrte, du Djabel Akhdar et dans le Fezzan. Aux termes de l'accord, *Occidental* doit assurer, à cet effet, une mise de fonds estimée à un minimum de 90 millions de dollars, dont il assumera tous les risques. Une fois les découvertes réalisées, les dépenses de développement seront en revanche supportées par les deux sociétés, au prorata

de leur intéressement, à charge pour Occidental de rembourser sans intérêt au bout d'une période fixée à 20 ans, la part des dépenses avancées par la N.O.C. La conclusion de cet accord inaugure une nouvelle orientation tactique face aux sociétés étrangères. On s'attendait en Libye à ce que ce précédent fasse rapidement tâche d'huile.

Et de fait, deux mois plus tard, le 16 avril, deux autres sociétés *Exxon* et *Mobil*, qui avaient tout d'abord refusé de reconnaître les nationalisations de 51 % de leurs intérêts, opérées le 1^{er} septembre 1973, finissent par se soumettre à la nouvelle loi et acceptent de conclure avec le gouvernement libyen des accords d'association. Les textes ne seront cependant signés que le 29 septembre par *Exxon* et le 2 octobre par *Mobil*. Les termes des nouveaux accords sont quasi-similaires à celui déjà conclu avec *Occidental*. Précisons que l'indemnisation, dont le principe a été également retenu pour cette dernière société, sera estimée sur la base de la valeur nette comptable des actifs nationalisés. Pour *Exxon*, il s'agit de 51 % des concessions contrôlées par *Esso Standard Libya*, et 63,5 % des concessions de *Esso Sirte* qui sont transférées à la N.O.C. Seule, l'usine de liquéfaction installée à Marsa El-Bréga demeure à 100 % détenue par *Exxon*. La N.O.C. se voit également transférer 51 % des actifs de *Mobil Gelsenberg* qui est déjà partenaire de *Mobil* pour une part de 17,15 % augmentera sa participation de 25 %, le mois d'août suivant.

A l'exemple des sociétés américaines, les sociétés françaises, *SNPA*, *ELF* et *Total*, ne tarderont pas à conclure également des accords de partage de la production avec la N.O.C. L'accord avec les deux premières sociétés fut signé le 9 juin 1974, et avec la troisième le 13 octobre de la même année. Les principes et les modalités demeurent identiques.

Parallèlement à la poursuite de cette stratégie de l'Association, le « Conseil de commandement de la Révolution libyenne », fort du premier accord accepté par *Occidental*, a dirigé ses attaques contre le monopole le plus puissant en Libye, *Oasis*. Ce groupe détient, rappelons-le, plus de 40 % de la production pétrolière libyenne. Il est l'émanation de 4 sociétés : *Continental* (1/3), *Marathon* (1/3), *Amerada* (1/6) et *Shell* (1/6). Cette fois-ci ce sont les intérêts de *Shell* qui furent visés. Par une loi promulguée le 30 mars 1974, ces intérêts furent nationalisés à 100 % et transférés à la N.O.C.

Cette dernière mesure, s'ajoutant à celles intervenues en septembre 1973 à l'encontre des trois autres associés (*Marathon*, *Amerada* et *Continental*), assure à la N.O.C. qui détient désormais 59,2 % des parts, la prise du plein contrôle de *Oasis*. Le principe de l'indemnisation est d'ores et déjà retenu. Et le 13 juin, le groupe *Shell* annonce lui-même qu'il est parvenu à un accord avec le Gouvernement sur les modalités de cette indemnisation. Le calcul sera effectué sur la base de la valeur nette comptable des actifs nationalisés, et les versements de l'indemnité prendront la forme d'une réduction sur les prix du pétrole que la société achètera à la Libye.

Enfin l'année 1974 fut marquée par le règlement définitif du litige qui opposait le gouvernement libyen à la B.P. depuis la nationalisation des intérêts de cette société en décembre 1971. La B.P. reçoit une indemnité

calculée selon la formule appliquée ailleurs, mais diminuée des sommes représentant les arriérés d'impôts et redevances dus à l'Etat.

Section 2. — *L'évolution des prix du brut.*

Après le niveau record atteint en 1973 par les prix du baril dans l'ensemble des pays producteurs de pétrole, l'année 1974 a été marquée par un très net fléchissement qui ira s'accroissant au début de l'année 1975. Le renversement de tendance en matière de prix, comme en matière de production, est, de toute évidence, étroitement lié à la récession généralisée de l'activité économique qui a entraîné un rétrécissement sensible de la demande dans les principaux pays consommateurs de pétrole.

A l'instar des autres pays membres de l'O.P.E.P., la Libye n'a pas échappé au recul sensible du niveau des prix. M. Omar Mountasser, sous-secrétaire du ministre libyen du pétrole, l'a confirmé début 1975 lorsqu'il a indiqué que le prix moyen du brut libyen (composé de 49 % de brut-concession et 51 de brut-participation) est passé de 12,45 \$ le baril au premier trimestre de l'année 1974 à 10,62 \$ le baril au dernier trimestre de la même année. (cf. P.G.A. n° 141 du 1/2/75, p. 10). Il a même ajouté que le pétrole-concession vendu à *ELF* a été coté à un niveau plus bas, soit 9,784 \$ le baril.

Rappelons que l'abandon progressif du régime de la concession au profit d'un système diversifiée d'association entre l'Etat et les Sociétés pétrolières étrangères, aboutit, pour l'heure, à l'instauration d'un système transitoire des prix, comportant la juxtaposition ou la coexistence de quatre notions. A côté de la notion traditionnelle de *prix affiché*, qui continue à servir de base de référence au calcul des impôts et redevances, le *prix effectif* se subdivise désormais en trois catégories, selon qu'il s'applique au baril dit de *concession*, au baril dit de *rachat*, appelé encore *participation*, ou encore au baril dit de *contrat*, c'est dire vendu directement par l'Etat. Si tout le brut appartenant à l'Etat est revendu aux sociétés, comme c'était la règle générale en 1974, alors le prix de rachat équivaut au prix de vente par l'Etat. Et le prix moyen varie en ce cas en proportion de la quantité de pétrole de *concession* par rapport à la quantité de pétrole de *participation*. Pour la Société étrangère, toutefois, ce prix d'achat moyen n'est pas autre chose que son « coût de production », ou prix de revient.

a) Le prix affiché ou prix de référence fiscale est passé de 15,768 \$ le baril, fixé à la date du 1^{er} janvier 1974 à 15,00 \$ à la date du 1^{er} avril 1975, soit une diminution de 5 % ;

b) L'évolution des prix de contrats, lié à la vente directe par l'Etat, accuse une chute de — 26 % entre le 1^{er} janvier 1974 et le 1^{er} janvier 1975 :

Evolution des prix de contrats

	\$/baril	Indice	%
1 ^{er} janvier 1974	16,00	100	— 9
1 ^{er} avril 1974	14,60	91	— 9
1 ^{er} mai 1974	13,20	82	— 10
1 ^{er} octobre 1974	12,50	78	— 6
1 ^{er} janvier 1975	11,86	74	— 6

Cette chute constante des prix de marché en Libye, et ailleurs, s'explique en priorité par le renversement des rapports entre l'offre et la demande sur le marché de l'énergie; mais la pression constante exercée par l'impérialisme américain, jouant à la faveur de la nouvelle conjoncture du marché, sur les divergences d'intérêts entre les pays membres de l'O.P.E.P. et sur les instincts de solidarité entre les pays européens, a contribué également sinon à en précipiter la chute, ou du moins à en ralentir la hausse.

Il faut souligner, à ce propos, que, face à une Arabie séoudite se comportant en représentant authentique des intérêts américains au sein de l'O.P.E.P., la Libye s'est rangée résolument aux côtés des pays (Algérie, Irak, Venezuela, etc.) décidés à augmenter les prix en proportion du taux de l'inflation mondiale. Les divergences se firent déjà jour entre les deux tendances lors de la première réunion de la Conférence de l'O.P.E.P., organisée du 7 au 9 janvier 1974 à Genève. Aucune décision ne put alors être prise pour ce qui concerne le relèvement des prix; et la conférence s'en tint provisoirement aux bases de fixation des prix affichés définies le 23 décembre 1973. Par ailleurs le système établi le 16 octobre 1973 et selon lequel les prix postés devraient être régulièrement supérieur de 40 % aux prix de marché, fut définitivement abandonné. L'offensive de l'Arabie séoudite, appuyée fortement par l'Égypte, fut ouvertement engagée lorsque, à la conférence des ministres arabes du pétrole réunie à Tripoli le 13 mars 1974, ces deux pays réussirent à rallier la majorité à la décision de lever l'embargo à l'égard des Etats-Unis. Seule la Libye, avec l'Algérie et la Syrie, s'y opposèrent. M. Ezzedine Mabrouk reconnut cet échec lorsqu'il déclara : « Nous ne sommes pas tous contents mais nous continuerons à œuvrer ensemble ». A la conférence ministérielle de l'O.P.E.P. tenue les 15 et 16 mars à Vienne, l'Arabie séoudite obtint une seconde victoire lorsque, agitant la menace de procéder à une baisse unilatérale des prix de son brut, M. Yamani réussit à différer une nouvelle fois la décision d'accroître le prix affiché de 1 \$ le baril, conformément aux recommandations du Bureau de la commission économique de l'O.P.E.P. Il est à souligner que ce pays, qui s'est trouvé totalement isolé lors de cette réunion, n'en a pas moins affirmé avec force son pouvoir de pression; ce qui dénote toute l'étendue de sa puissance et celle de son allié américain.

Le « gel » des prix sera de nouveau confirmé lors de la 40^e puis de la 41^e conférences ministérielles de l'O.P.E.P. réunies respectivement du 15 au 17 juin 1974 à Quito (Equateur), puis les 12 et 13 septembre de la même année à Vienne, et qui ont siégé également sous la menace renouvelée de

l'Arabie Séoudite d'augmenter sa production afin de déclencher un affaïsement des prix effectifs sur le marché. Cette mesure finit du reste par être mise partiellement en exécution lorsque l'Arabie Séoudite décida, avec l'appui du Qatar et d'Abou Dhabi (sans doute pour ne pas paraître trop isolé), de procéder unilatéralement à une réduction générale des prix postés de 40 cents par baril. Cette mesure fut, il est vrai, compensée par une hausse de la redevance et de l'impôt qui passent respectivement aux taux de 20 % et de 85 %. La 42^e conférence ministérielle de l'O.P.E.P., la dernière de l'année, ne put qu'entériner le fait accompli, en s'efforçant d'exploiter au profit de l'ensemble des pays producteurs la décision de relever le taux d'imposition et de redevance. En outre, elle adopta le principe d'un nouveau système de prix abolissant la distinction entre le prix affiché, le prix du brut concession et le prix du brut participation. C'est sur la mise en place d'un système uniformisé de prix de vente que s'ouvre l'année 1975.

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

CHAPITRE I. — ÉVOLUTION DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

En dépit du recul de la production pétrolière et de la chute des prix du brut, l'expansion du commerce extérieur s'est encore accélérée au cours de l'année 1974. Selon les statistiques récentes publiées par le *Central Bank of Libya* et que nous nous avons regroupés dans le tableau qui suit, les exportations, exprimées en valeur, sont passées de 1 198 millions de dinars libyens en 1973 à 2 446 millions en 1974; ce qui représente plus qu'un doublement. Ce bond sans précédent est intégralement imputable à l'accroissement des prix pétroliers intervenu au 4^e trimestre 1973, et qui n'a donné son plein effet qu'au cours de l'année suivante. Rappelons que la hausse des exportations avait atteint un taux de 58 % en 1976 (cf. notre chronique in A.A.N. 1973).

Evolution de la Balance commerciale (en 10⁶ D.L.)

	Import		Export		Réexport		Solde	
	Compagnies pétrolières	Autres	Pétrole	Autres	Compagnies pétrolières	Autres	Pétrole exclus	Total
1971	19,4	230,0	956,8	0,6	1,3	1,2	- 228,2	+ 710,6
1972	16,3	325,1	755,1	2,2	0,1	1,6	- 321,3	+ 417,6
1973	14,5	501,8	1 194,4	2,9	0,1	0,5	- 498,3	+ 681,7
1974	15,4	792,4	2 444,4	0,8	-	0,8	- 790,8	+ 1638,2

Quant aux importations, elles ont augmenté à une allure moins rapide, passant de 516 millions de dinars libyens en 1973 à 808 millions en 1974. La hausse relative atteint cependant un taux légèrement plus élevé qu'au cours de la période précédente (+ 56 % contre + 51 %).

De ce fait, la balance commerciale a enregistré cette année un excédent record de 1 683 millions D.L. contre 681 millions l'année précédente, réalisant ainsi un bond gigantesque de 140 %. Cette poussée en flèche est évidemment due aux exportations du secteur pétrolier dont la valeur, à elle seule, s'est établie à 2 444 millions de dinars libyens.

Il n'est pas inutile de rappeler à ce propos que la structure de la balance commerciale de la Libye se définit, à l'instar de tout pays à tendance mono-exportatrice, par la domination quasi-absolue du secteur pétrolier. Cette domination se reflète particulièrement dans le fait que le solde des échanges extérieurs réalisé par ce secteur demeure sans cesse en excédent, tandis que le déficit de la balance du secteur non pétrolier ne cesse de se creuser. Ainsi, pour l'année écoulée, le surplus réalisé par les exportations des compagnies pétrolières a atteint la valeur de 2 444 millions D.L., c'est-à-dire l'exact équivalent de la valeur totale des exportations du brut. En revanche le déficit du secteur non pétrolier s'est chiffré, pour la même année, à — 791 millions D.L., soit un accroissement de 58 %... De sorte que, vu la part plus que négligeable de ce dernier secteur, l'analyse de la structure du commerce extérieur de la Libye se réduit, en fin de compte, à l'analyse de la structure des seules exportations pétrolières.

1) Exprimées en quantités, ces dernières ont vu leur déclin s'aggraver, durant l'année 1974, parallèlement à la chute de la production pétrolière.

Le tableau suivant indique une baisse de tonnage de 31 % par rapport à l'année précédente :

	<i>En 10⁶ barils</i>	<i>% variation</i>
1970	1 207	—
1971	990	— 18 %
1972	793	— 20 %
1973	794	—
1974	544	— 31 %

Les principaux pays consommateurs ont été affectés par cette baisse, mais selon des proportions variables. Les calculs qui suivent indiquent que les États-Unis ont été atteints en priorité par la chute des exportations pétrolières.

Structure géographique des exportations pétrolières

Pays	1972		1973		1974		% $\frac{1974}{1973}$
	en 10 ⁶ barils	%	10 ⁶ barils	%	10 ⁶ barils	%	
Italie	165	20,7	206	25,7	183,5	33,8	- 10
R.F.A.	174	21,9	181	22,6	120,4	22,1	- 33
France	79	10,0	44	5,5	32,4	6,0	- 26
Pays-Bas	49	6,2	31	3,9	4,9	1,0	- 84
U.E.R.L.	9	1,2	20	2,5	11,0	2,0	- 50
S/Total	476	60,0	482	60,2	352,2	64,9	- 26
G.B.	107	13,5	91	11,3	66,8	12,3	- 26
Espagne	22	2,8	12	1,5	20,0	3,6	+ 66
U.R.S.S.	14	1,7	13	1,6	—	—	—
U.S.A.	64	8,0	75	9,3	0,5	—	- 99
Trinité	61	7,7	33	4,1	—	—	—
S/Total	744	93,7	706	88,0	439,5	80,8	- 37
Divers	49	6,3	88	12,0	104,4	19,2	+ 18
Total général	793	100,0	794	100,0	543,9	100,0	- 31

Sources : Calculs effectués d'après les données de *Economic Bulletin* C.B.L. octobre-décembre 1973 et janvier-mars 1974.

Le tonnage expédié vers ce pays est en effet passé de 75 millions de barils en 1973 à (à peine) 500 000 barils en 1974. L'on se souvient que l'embargo décidé par l'ensemble des pays de l'O.P.A.E.P., après la « guerre du Ramadhan », contre un certain nombre de pays occidentaux, a été levé partiellement par la suite. Seuls les Etats-Unis, avec la Hollande et le Portugal n'ont pas bénéficié de cette levée. Lors de la Conférence des ministres arabes du pétrole réunis à Vienne les 16 et 17 mars 1974, la majorité des pays arabes producteurs, à l'exception de la Libye, de l'Algérie et de la Syrie, se sont ralliés au point de vue de l'Arabie Séoudite et de l'Egypte demandant la levée de l'embargo en faveur des Etats-Unis. C'est ce qui explique que les livraisons de brut libyen à ce dernier pays ont été quasi nulles durant l'année 1974, puisque la Libye n'a procédé à l'annulation de l'embargo qu'au mois de décembre. Parallèlement, les importations libyennes en provenance des Etats-Unis ont été pratiquement stoppées, puisque d'une valeur de 215,8 millions de \$, elles ont été réduites à 1,5 millions de \$.

Le second pays visé par l'embargo, la Hollande, a vu également ses livraisons en 1974 réduites de 84 % par rapport à 1973. Viennent ensuite le Benelux dont le tonnage a été amputé de 50 %, la République Fédérale d'Allemagne qui connaît une baisse de 33 %. La France et la Grande-Bretagne, à cause de la récession économique, réduisent leurs importations de 26 % chacune. Il faut souligner ici que pour ce qui concerne la France, un accord de coopération a été signé avec la Libye, à l'issue de la visite du Premier ministre libyen, A. Jalloud, le 19 février 1974. Le protocole prévoit

notamment la fourniture de pétrole à la France en échange d'une importante participation de ce pays dans les projets d'industrialisation, de l'irrigation, de la construction d'usines nucléaires, de dessalinisation de l'eau de mer, des industries de raffinage et de pétrochimie, etc. A. Jalloud, commentant cet accord, a déclaré : « Les prix (du brut) seront fixés par la Libye. Mais la France est un pays ami et nous le traiterons comme tel », (cf. *P.G.A.* 1/3/74, p. 7).

Enfin, il faut signaler que l'Italie a également réduit ses achats de pétrole brut à la Libye, mais cette réduction est d'un taux relativement plus faible — 10 % seulement. Entre l'Italie et la Libye, il existe également un accord de coopération conclu quelques jours après l'accord franco-libyen, le 25 février 1974. Il prévoit en particulier un accroissement du tonnage actuel des exportations pétrolières de près de 30 %. L'on sait que l'accord n'a pu être respecté sur ce point, à cause du recul de l'activité économique mondiale, dont l'Italie n'a pas été épargné. La Libye devait recevoir en échange de son pétrole des biens d'équipement et une contribution de l'Italie à l'édification de son industrie pétrochimique, à l'implantation d'une industrie sidérurgique et à la construction d'un chantier naval.

L'Espagne, quant à elle, est le seul pays occidental à avoir réalisé un accroissement très important (+ 66 %) de ses achats de pétrole en provenance de la Libye. Cet accroissement s'inscrit dans les grandes lignes d'un ensemble d'accords signés entre les deux pays, lors de la visite que A. Jalloud a également effectuée en Espagne, à la fin du mois d'avril 1974. Ce dernier pays, « ami des arabes », va participer activement, aux termes de ces accords, au développement de l'industrie pétrolière libyenne, depuis la phase de l'exploration jusqu'à la phase de la transformation pétrochimique en passant par le transport maritime. En échange, la Libye livrera 20 millions de tonnes de pétrole brut au cours des dix prochaines années.

2) La structure géographique, selon les principaux pays destinataires, s'est légèrement modifiée (cf. tableau ci-dessus).

L'Italie, qui l'année précédente, était placée en tête de tous les clients de la Libye, a renforcé ses positions en 1974. Sa part relative s'est même accrue substantiellement, passant de 25,7 % à 33,8 %, du fait d'une moindre réduction de ses importations pétrolières par rapport aux autres pays consommateurs occidentaux.

La République Fédérale d'Allemagne conserve la seconde position, venant après l'Italie et sa part relative demeure stable, aux alentours de 22 %. Vient ensuite la Grande-Bretagne, au troisième rang, avec 12,3 % (contre 11,3 % en 1973). La France vient au quatrième rang qu'elle ravit aux Etats-Unis et sa part dans l'ensemble augmente légèrement, passant de 5 à 6 %, alors qu'elle avait fléchi fortement entre 1972 et 1973. L'Espagne se place en sixième position avec 3,6 %.

Quant aux Etats-Unis, ils seront, cette année, relégués au dernier rang, à cause, comme nous l'avons dit plus haut, de l'embargo quasi-total que la Libye a continué à appliquer à leur égard durant l'année écoulée.

CHAPITRE II. — LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

A la suite de l'accroissement des rentrées financières lié à la hausse des prix pétroliers intervenue à la fin de l'année 1973, le Conseil des Ministres libyen a procédé, à nouveau, cette année à une augmentation des crédits affectés au budget de développement et ce, conformément à une disposition de la Loi du 26 octobre 1970.

En effet, le Conseil des ministres a décidé d'affecter une somme supplémentaire de 150 millions de dinars libyens au Plan 1973-1975. La somme globale passe ainsi de 1965 millions de D.L. à 2115 millions, soit un accroissement de 7 %. C'est donc une nouvelle révision en hausse du Plan triennal 1973-1975. Le tableau suivant indique la nouvelle répartition des prévisions des dépenses.

Prévisions des dépenses (en millions de DL)

	Prévisions 1973-75	Prévisions modifiées 1973-75	Prévisions 1974	
			en M.D.L.	%
1 Agriculture et Réforme agraire	137,9	159,2	70,5	9,5
2 Dével. agraire "intégré"	278,1	282,1	100,4	13,6
3 Ind., Mines	228,1	261,8	90,2	12,2
4 Pétrole	164,5	189,0	64,7	8,7
5 Electricité	190,5	220,0	81,4	11,0
6 Transport. Commerce	190,3	199,0	67,1	9,1
7 Culture, Education	189,3	185,9	60,1	8,1
8 Santé publique	70,9	69,8	16,5	2,2
9 Travail	24,3	22,4	7,0	0,9
10 Affaires sociales	14,0	17,5	8,5	1,1
11 Habitat, Domaines	277,8	295,0	100,0	13,5
12 Economie et Tourisme	9,3	9,6	3,5	0,5
13 Information	29,3	32,0	8,5	1,2
14 Adm. locale	129,9	141,0	55,0	7,4
15 Planification	3,9	5,0	2,0	0,3
16 Dével. de l'Adm.	2,5	2,5	0,4	0,1
17 Réserves	23,9	23,0	3,9	0,5
Total	1 965,0	2 115,0	740,0	100,0

Sources : Central Bank of Libya : Annual Report 1973-1974, p. 114-115.

On notera que l'ensemble des secteurs enregistrent des hausses plus ou moins importantes, exception faite des secteurs 7, 8 et 9 (Education, Santé publique et Travail) dont les crédits diminuent légèrement. Le secteur de l'électrification connaît une hausse de 15 %; celui de l'industrie et du pétrole, respectivement, un taux de 14 % — l'agriculture: + 6 %; la construction: + 6 % également; et enfin les transports et communications + 4 %. L'effort de développement se concentre donc toujours sur les secteurs suivants, considérés comme prioritaires: l'Agriculture qui reçoit 23,1 % des dépenses globales engagées au cours de l'année 1974, l'Industrie et les Mines ont reçu, pour leur part, durant cette même année, 12,2 % des crédits. Le secteur pétrolier s'est vu affecté près de 8 % des dépenses annuelles; l'électrification: 11 %; la construction: 13,5 % et l'infrastructure de transport 9 %. En bref, la politique de développement du nouveau pouvoir met essentiellement l'accent sur les projets de développement agricole, sur l'industrialisation et sur les infrastructures collectives (Habitat, moyens de communication, électrification et éducation).

Les modifications en hausse des dépenses d'investissements, intervenues à plusieurs reprises depuis deux ans, sont étroitement liées, à la multiplication des revenus tirés du commerce pétrolier. Ainsi les recettes globales, incluant les obligations de redevances et d'impôts, les ventes de brut de participation et les ventes directes par la N.O.C. se sont accrues de 230 % en 1974 par rapport à 1973, contre 43 % en 1973, par rapport à l'année 1972. Il s'agit d'un taux de progression sans précédent en Libye. Il représente cependant le pourcentage d'augmentation le plus faible parmi ceux enregistrés par les principaux pays de l'O.P.E.P., comme l'indique les calculs suivants.

Revenus pétroliers des principaux producteurs

	Revenu global (en millions \$)			Revenu unitaire par baril exporté (en \$)		
	1973	1974	% $\frac{1974}{1973}$	1973	1974	% $\frac{1974}{1973}$
Arabie Séoudite	5 100	20 000	+ 292,2	1,789	6,535	+ 265,3
Koweït	1 900	7 000	+ 268,4	1,763	7,734	+ 338,7
Iran	4 100	17 400	+ 324,4	2,012	8,397	+ 317,3
Irak	1 500	6 800	+ 353,3	2,127	10,149	+ 377,2
Emirat Arabes Unis	900	4 100	+ 355,6	1,621	6,677	+ 311,9
Qatar	400	1 600	+ 300,0	1,923	8,465	+ 340,2
Libye	2 300	7 600	+ 230,4	2,896	13,893	+ 379,7
Algérie	900	3 700	+ 311,1	2,356	10,571	+ 348,7
Nigeria	2 000	7 000	+ 250,0	2,797	8,917	+ 218,8
Venezuela	2 800	10 600	+ 278,6	2,393	10,621	+ 343,8
Indonésie	900	3 000	+ 233,3	2,112	6,521	+ 208,8
Total	22 800	88 800	+ 289,5	2,087	8,338	+ 299,5

Le fait que la Libye ait connu pour l'année 1974, la baisse la plus forte des exportations pétrolières, explique pourquoi ce pays a d'un côté connu

le taux d'accroissement le plus élevé pour ce qui concerne les recettes unitaires par baril exporté, et pourquoi de l'autre côté, il enregistre la plus faible hausse des revenus globaux.

On peut conclure que le rôle de la rente minière du sous-sol libyen comme source unique de l'accumulation du capital, se confirme et se renforce durant l'année 1974.

Cependant, la mutation de la forme rente à la forme-capital ne peut se réaliser que dans des conditions économiques, politiques et techniques d'ensemble, ayant leur centre de gravité ailleurs qu'en Libye même.

L. TALHA
Novembre 1975